Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente bien sci.

Par Zakine

Bonjour
Le gérant est dcd. La succession de Mr n est pas encore ouverte et les héritiers ne le seront qu a la fin de la succession

Le bien est en vente, est ce que l associé peut faire les visites sans les héritières potentielles. Et signer le
Mandat de vente
Merci de votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,
La succession est ouverte par le décès.
Il est ensuite nécessaire qu'un notaire soit nommé par un des potentiels héritiers afin de procéder au traitement de cette succession et à la transmission des droits aux héritiers.

En attendant celui qui a les clés peut faire visiter le bien.
Par contre sans attestation du notaire ou délégation de l'ensemble des héritiers ou décision de l'AG de la SCI, il ne pourra rien signer, ni mandat de vente ni compromis.

Par Zakine

Merci pour votre réponse si j ai bien compris je dois demander à mon notaire qu il se mette en rapport avec le notaire des héritières pour signer un mandat et faire la mise en vente du bien c est ça

---
Par yapasdequoi

Il faudrait déjà relire les statuts de la SCI. car ce n'est ni vous ni les héritières qui vendent, c'est la SCI.
Il faut donc savoir qui représente la SCI pour cette transaction.
Votre notaire doit pouvoir vous aider.

Par Zakine

Oui c est moi qui représente la sci pour le moment

Par yapasdequoi

Vérifiez quand même avec le notaire.

Par Zakine

Merci a vous
Cordialement .
Eveghy